

SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de l'Arrondissement de Beauport, tenue le lundi 28 mars 2022 à 9 heures, par visioconférence, Québec.

Sont présents: Monsieur Stevens Mélançon, conseiller du district électoral de la Chute-Montmorency-Seigneurial et président d'arrondissement
Monsieur Jean-François Gosselin, conseiller du district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux
Madame Isabelle Roy, conseillère du district électoral de Robert-Giffard

Sont également présents: Monsieur Stephan Bugay, directeur d'arrondissement
Madame Andrée-Anne Turcotte, assistante-greffière d'arrondissement

Le président de l'arrondissement constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

CA5-2022-0056 Adoption de l'ordre du jour

Conformément aux Arrêtés et aux Décrets du gouvernement concernant les ordonnances des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, la séance se tient par visioconférence.

Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

Sur la proposition de madame la conseillère Isabelle Roy, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions des citoyens portant sur les points inscrits à l'ordre du jour

Conformément aux Arrêtés ministériels et aux Décrets du gouvernement concernant les ordonnances des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, la première période de questions portant exclusivement sur les points inscrits à l'ordre du jour, d'une durée maximale de 20 minutes, est ouverte pour les citoyens présents en visioconférence et pour les questions reçues par courriel.

Propositions

Gestion du territoire

- CA5-2022-0057** Demandes assujetties à un règlement relatif aux PIIA :
- 720-722, rue des Atikamekw, lot 6 340 885, district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux;
 - 732, rue des Atikamekw, lot 6 340 884, district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux - **GT2022-124**
-

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par madame la conseillère Isabelle Roy, il est résolu d'approuver, conformément aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport lors de la séance tenue le 17 mars 2022, les plans d'implantation et d'intégration architecturale, déposés pour les demandes de permis de construction identifiées au tableau en annexe du sommaire décisionnel en lien avec la présente résolution, afin qu'il en fasse partie intégrante, comme l'exige le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4 et aux conditions suivantes :

- abaisser la hauteur du rez-de-chaussée à moins de 1,5 mètre par rapport au niveau de la rue;
- respecter les mesures de protection émises par la Division de la foresterie urbaine et de l'horticulture afin de conserver la végétation.

À défaut de la part du requérant de satisfaire à ces conditions, de mettre en suspens la demande afin de lui permettre de présenter un autre projet à une séance ultérieure.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Clôture

Conformément aux dispositions de l'article 39 du *Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.5V.Q. 1, le président de l'arrondissement déclare la séance close à 9 h 05, puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Andrée-Anne Turcotte
Assistante-greffière
d'arrondissement

Stevens Mélançon
Président de
l'arrondissement